

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

La certification Manager Énergie Environnement et Climat est composée de 5 blocs de compétences.

<b>Bloc 1 Analyser la situation et les enjeux environnementaux de l'entreprise par une veille et des études stratégiques et prospectives</b>
A1. Réalisation d'un diagnostic sur l'utilisation des ressources (énergie, eaux, matières premières) et l'émission de déchets dans l'entreprise A2. Réalisation d'études stratégiques (besoins des interlocuteurs en matière de durabilité, mesure de l'empreinte écologique de l'entreprise...) et prospectives (scénarios futurs, risques environnementaux...) A3. Réalisation d'une veille technologique, réglementaire et concurrentielle
<b>Bloc 2 Élaborer des stratégies environnementales</b>
A4. Détermination des actions prioritaires en matière environnementale A5. Développement de stratégies spécifiques en matière d'énergie, eaux, déchets A6. Elaboration du système de Management Environnemental
<b>Bloc 3 Optimiser la gestion des ressources naturelles (eau, énergie, matériaux) et des déchets</b>
A7. Mise en œuvre et coordination des études et chantiers en mode projet A8. Contrôle de l'exécution des contrats A9. Achat ou production d'énergies renouvelables A10. Mise en place et gestion d'un service d'eau ou d'assainissement, dans toutes ses composantes (financières, juridiques, techniques, environnementales...) A11. Valorisation des biodéchets (mise en place de stations de compostage), recyclage et réduction des produits usés et des déchets.
<b>Bloc 4 Auditer et garantir la conformité réglementaire</b>
A12. Audit réglementaire de centres de tri, d'unités de valorisation énergétique et organique des déchets A13. Contrôle et assurance de la conformité de l'organisation aux réglementations environnementales en vigueur A14. Proposition de solutions permettant la mise en conformité réglementaire de l'entreprise
<b>Bloc 5 Elaborer des programmes de sensibilisation, communication et reporting environnemental</b>
A15. Sensibilisation du personnel et des parties prenantes aux enjeux environnementaux A16. Animation et formation des correspondants des domaines concernés des différentes Directions de l'entreprise A17. Communication des initiatives et des résultats obtenus en matière de développement durable A18. Élaboration de rapports réguliers sur les performances environnementales de l'organisation (en lien avec le reporting extra-financier)

La certification est obtenue par la validation des 5 blocs ; chaque bloc de la certification est validé de manière indépendante.

En outre, des livrables professionnels transversaux permettent de mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs de compétences :

- Dossier de recherche et d'analyse professionnel (DRAP) et soutenance,
- Bilan d'Activités Professionnelles et d'Évaluation des Compétences (BAPEC) et soutenance,
- Mémoire professionnel et soutenance,
- Grand Oral des Compétences (GOC).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Réalisation d'un diagnostic sur l'utilisation des ressources (énergie, eaux, matières premières) et l'émission de déchets dans l'entreprise	C1-1 Collecter et analyser les données sur les nouvelles technologies, les tendances du marché et les réglementations environnementales à l'aide de bases de données spécialisées et rapports de marché afin d'identifier les opportunités d'amélioration et d'innovation pour optimiser les processus de gestion de l'énergie, des eaux et des déchets au sein de l'organisation	<p><b>Mise en situation professionnelle</b> (Épreuve écrite individuelle) Dans le cadre du contexte de son entreprise d'accueil, le candidat produira individuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un diagnostic sur l'utilisation des ressources naturelles et l'émission des déchets dans l'entreprise (C1-1, C1-2, C1-3)</li> <li>- des études stratégiques et prospectives à partir desquelles il proposera des recommandations et des scénarios prospectifs permettant d'orienter les décisions stratégiques en matière de durabilité (C2-1, C2-2, C2-3)</li> <li>- des recommandations pour organiser ou améliorer le système de veille technologique, réglementaire et concurrentielle de l'entreprise et associer les collaborateurs à la démarche (C3-1, C3-2)</li> </ul> <p>Le rapport est établi pendant plusieurs mois, il présente la méthodologie de travail adoptée par le candidat</p>	<p>E1-1-1 Le système de veille repose sur des données plurielles, spécialisées et fiables</p> <p>E1-1-2 Les matières premières critiques sont concernées en priorité dans la veille</p> <p>E1-1-3 La veille débouche sur des opportunités réelles à mettre en place dans l'entreprise</p>
	C1-2 Réaliser un audit interne de l'organisation en conduisant des entretiens avec les parties prenantes, et en analysant les modes opératoires existants, pour contrôler la bonne application des processus définis et établir un diagnostic relatif au respect des normes environnementales		<p>E1-2-1 L'étude des installations permet de discerner celles qui sont essentielles à l'entreprise</p> <p>E1-2-2 Les pratiques actuelles de gestion de l'énergie et des déchets sont évaluées avec exhaustivité et objectivité</p> <p>E1-2-3 Les entretiens et l'analyse des processus sont réalisés selon une méthode structurée</p>
	C1-3 Synthétiser les résultats du diagnostic à l'aide de rapports, de réunions de restitution avec les parties prenantes concernées afin de proposer des recommandations pour l'amélioration continue des pratiques environnementales de l'organisation		<p>E1-3-1 Les résultats de la veille et de l'audit sont mis en perspective et consolidés dans le diagnostic</p> <p>E1-3-2 Les enjeux environnementaux sont identifiés et hiérarchisés</p> <p>E1-3-3 Des premières recommandations sont proposées aux parties prenantes concernées</p>

<p>A2. Réalisation d'études stratégiques (besoins des interlocuteurs en matière de durabilité, mesure de l'empreinte écologique de l'entreprise...) et prospectives (scénarios futurs, risques environnementaux...)</p>	<p>C2-1 Conduire des études stratégiques en recueillant des données via des enquêtes, des entretiens, en analysant des indicateurs environnementaux et à l'aide d'outils de calcul d'empreinte écologique et de logiciels de modélisation environnementale pour évaluer les besoins en durabilité des différentes parties prenantes</p>	<p>E2-1-1 Les indicateurs environnementaux sont répertoriés et analysés de manière objective E2-1-2 Les outils de calcul d'empreinte écologique sont utilisés de manière fiable E2-1-3 L'évaluation des besoins en durabilité des parties prenantes est réalisée</p>
	<p>C2-2 Réaliser des études d'actions prospectives (scénarios futurs, risques environnementaux...) au moyen de méthodes comme la planification des scénarios<sup>1</sup>, d'ateliers collaboratifs avec des experts internes et externes, pour identifier les améliorations potentielles et déterminer les projets à engager</p>	<p>E2-2-1 Les études prospectives sont réalisées selon des méthodes fiables et reconnues E2-2-2 Les résultats obtenus sont interprétés au regard du contexte spécifique E2-2-3 Les scénarios envisagés sont réalistes et fondés sur des données factuelles et fiables</p>
	<p>C2-3 Proposer des recommandations stratégiques basées sur les études et les scénarios prospectifs pour orienter les décisions stratégiques en matière de durabilité</p>	<p>E2-3-1 Des études et scénarios prospectifs sont présentés de manière structurée E2-3-2 Les recommandations stratégiques s'appuient sur des études croisées E2-3-3 Les recommandations aboutissent à des propositions concrètes en matière de durabilité</p>
<p>A3. Réalisation d'une veille technologique, réglementaire et concurrentielle</p>	<p>C3-1 Elaborer un système de veille technologique, concurrentielle et réglementaire en mettant en place des réseaux et processus de remontée d'informations (rapports, conférences, abonnements, tables-rondes...) afin d'identifier les points de vigilance à prendre en compte</p>	<p>E3-1-1 Le système de veille mis en place permet de recueillir des informations à date, croisées et vérifiées E3-1-2 La veille réalisée permet d'identifier les points de vigilance capitaux à prendre en compte</p>
	<p>C3-2 Associer les collaborateurs de l'entreprise à la démarche grâce à l'organisation de réunions, la publication de notes d'information... afin de recueillir le maximum d'informations sur l'existant et les évolutions à anticiper</p>	<p>E3-2-1 Les collaborateurs sont associés à la démarche de veille de manière systématisée E3-2-2 Les collaborateurs grâce à leur réseau, l'observation de leur environnement et des remontées du terrain alimentent la veille</p>

<sup>1</sup> méthode des scénarios : outil de planification permettant de concevoir des objectifs à long terme alors même que le futur reste incertain

<p>A4. Détermination des actions prioritaires en matière environnementale</p>	<p>C4-1 Identifier et analyser toutes les caractéristiques économiques, géographiques et démographiques de l'entreprise (domaine d'activité, zone d'implantation, population, faune et flore, cours d'eau... à proximité) pouvant impacter négativement l'environnement en réalisant des études d'impact (outils de cartographie SIG<sup>2</sup>) afin de déterminer des actions prioritaires de préservation des écosystèmes et de lutte contre le changement climatique</p>	<p><b>Mission de conseil</b> (Épreuve écrite collective et soutenance individuelle)</p> <p>1- Ecrit collectif : 50% de l'évaluation 2- Soutenance individuelle : 50% de l'évaluation</p>	<p>E4-1-1 Les caractéristiques spécifiques de l'entreprise pouvant impacter négativement l'environnement sont analysées et prises en compte E4-1-2 Des études d'impact outillées corroborent les premières hypothèses de travail E4-1-3 Des priorités d'action sont relevées et argumentées</p>
	<p>C4-2 Analyser les réglementations locales, nationales et internationales appropriées à l'aide de documentations et de l'étude de bonnes pratiques, afin de garantir que les actions de l'entreprise envisagées sont conformes aux normes environnementales en vigueur</p>	<p>A partir du cas réel de l'entreprise d'un des candidats répartis en groupes de 3 à 4 personnes, les candidats vont dans un rapport collectif de mission :</p> <p>1- - établir un état des lieux de tous les éléments pouvant paramétrer l'impact environnemental de l'entreprise au vu de ses caractéristiques, de celles de son environnement et des normes en vigueur. (C4-1, C4-2)</p>	<p>E4-2-1 Les réglementations locales, nationales et internationales sont mises en perspective avec les pratiques de l'entreprise E4-2-2 L'utilisation de documentations et l'étude de bonnes pratiques alimentent l'analyse E4-2-3 Les non-conformités environnementales éventuelles sont relevées et étudiées</p>
	<p>C4-3 Élaborer des stratégies environnementales opérationnelles en utilisant l'outil d'analyse du cycle de vie (ACV) et en organisant des ateliers de co-construction avec les parties prenantes afin de concevoir des solutions adaptées aux spécificités du contexte local et aux objectifs de lutte contre le changement climatique</p>	<p>- élaborer des stratégies opérationnelles permettant, à travers l'analyse du cycle de vie et en coordination avec les parties prenantes, de réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement et de lutter contre le changement climatique (C4-3)</p>	<p>E4-3-1 L'analyse de cycle de vie est réalisée de manière méthodique et standardisée E4-3-2 Les parties prenantes participent à la construction des stratégies E4-3-3 Les solutions envisagées sont adaptées au contexte local</p>
<p>A5. Développement de stratégies spécifiques en matière d'optimisation de la consommation d'énergie, d'eau et du traitement des déchets</p>	<p>C5-1 Analyser les actions prioritaires envisagées en matière d'énergie, eau et déchets en déterminant les moyens à mobiliser pour déterminer des stratégies spécifiques</p>		<p>E5-1-1 Les actions prioritaires en matière d'énergie, eau et déchets sont traitées spécifiquement E5-1-2 Une première estimation des moyens nécessaires est réalisée</p>

<sup>2</sup> SIG : système d'information géographique qui permet de représenter et d'analyser toutes les choses qui existent sur terre ainsi que tous les événements qui s'y produisent

	<p>C5-2 Proposer des stratégies opérationnelles favorisant l'adoption de technologies vertes en préservant la performance économique de l'entreprise, afin de réduire significativement les impacts négatifs de l'entreprise sur l'environnement</p>	<p>- définir les actions prioritaires à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser en matière d'énergie, d'eau et de déchets (C5-1) - proposer des stratégies opérationnelles permettant d'utiliser les technologies vertes tout en préservant la performance économique (C5-2)</p>	<p>E5-2-1 Les stratégies proposées sont concrètes et fondées par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs E5-2-2 L'utilisation de technologies vertes de substitution est mise en perspective avec la performance économique de l'entreprise</p>
	<p>C5-3 Sélectionner les stratégies les plus efficaces en matière d'énergie, eaux, gestion des déchets... par la mise en place de pratiques de gestion durable de ces ressources (exemple : mise en place d'un système de gestion de l'énergie, selon la norme ISO 50001) afin de réduire l'empreinte écologique et contribuer activement à la préservation des écosystèmes naturels</p>	<p>- proposer la mise en place des pratiques les plus efficaces en matière d'énergie, d'eau et de déchets pour réduire autant que possible l'impact de l'entreprise sur son environnement, en chiffrant tant les investissements à programmer que les budgets de fonctionnement afférents (C5-3, C5-4)</p>	<p>C5-3-1 Les stratégies les plus efficaces écologiquement et économiquement sont privilégiées C5-3-2 L'empreinte écologique projetée de ces stratégies est sensiblement réduite par rapport à la situation actuelle C5-3-3 Les apports de la norme ISO 50001 sont exploités</p>
	<p>C5-4 Evaluer les montants des investissements nécessaires ainsi que les budgets de fonctionnement en les argumentant en vue de les négocier avec la Direction Financière et la Direction Générale</p>	<p>2 - Chaque candidat présentera ensuite ses recommandations individuellement devant un jury d'évaluation (durée 30 min.), sur le processus à mettre en place pour assurer la création, le suivi et l'amélioration continue d'un Système de Management Environnemental, en conformité avec la norme ISO 14001, ainsi que le pilotage de la stratégie carbone de l'organisation</p>	<p>E5-4-1 Le montant des investissements et leur mode de financement sont déterminés C5-4-2 Les coûts de fonctionnement des stratégies environnementales sont évalués au regard de la capacité de l'entreprise à les engager C5-4-3 L'ensemble des montants – investissements et les budgets de fonctionnement - sont argumentés en vue de la négociation avec la Direction Financière et la Direction Générale</p>
<p>A6. Elaboration du système de Management Environnemental</p>	<p>C6-1 Développer et documenter des procédures environnementales conformes à la norme ISO 14001<sup>3</sup> en utilisant des modèles de documentation, des logiciels de gestion de la qualité (QMS<sup>4</sup>) pour créer un système de management environnemental cohérent et structuré qui facilite la mise en</p>		<p>C6-1-1 La norme 14001 est analysée et les procédures concernées de l'entreprise repérées C6-1-2 Les procédures environnementales sont documentées</p>

<sup>3</sup> ISO 14001 : norme de certification environnementale internationale, cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement

<sup>4</sup> QMS : système de gestion de la qualité formalisé de documentation des responsabilités, des processus et des procédures afin de développer des produits répondant aux exigences des clients et conformes aux normes réglementaires

	<p>œuvre, le suivi et l'amélioration continue des performances environnementales de l'organisation</p>	<p>Le rapport de mission est établi pendant plusieurs mois, il présente la méthodologie de travail adoptée par le groupe</p>	<p>C6-1-3 Le système de management environnemental est bâti dans une approche Qualité C6-1-4 Le système de management environnemental et son impact sur les performances environnementales sont clairement explicités</p>
	<p>C6-2 – Piloter la stratégie carbone de sa structure en réalisant le bilan carbone de l'Association Bilan Carbone (ACV pour les bâtiments) et en analysant les processus de production pour réduire progressivement l'empreinte carbone de l'organisation</p>		<p>E6-2-1 La stratégie carbone de la structure et son impact sur la performance de l'entreprise est explicitée E6-2-2 La démarche de réalisation du bilan carbone est présentée et expliquée E6-2-3 Le mode de pilotage de cette stratégie et de ses facteurs d'efficacité est décliné E6-2-4 Des objectifs réalistes de réduction de l'empreinte carbone de l'organisation sont établis dans le temps et l'espace</p>
	<p>C6-3 Engager son organisation dans l'économie circulaire (« Cradle to Cradle<sup>5</sup> ») en identifiant les processus de production concernés et en y intégrant également les principes d'inclusion, dont le handicap afin de respecter les normes ISO 14001 et ISO 26000</p>		<p>E6-3-1 Les principes de l'économie circulaires sont présenté, expliqués et illustrés concrètement E6-3-2 Des simulations sont faites sur certaines activités et process de production de l'entreprise</p>
<p>A7. Mise en œuvre et coordination des études et chantiers en mode projet</p>	<p>C7-1 Élaborer et suivre le planning des études et des chantiers en organisant des réunions de suivi régulières pour assurer que les études et les chantiers soient réalisés dans les délais impartis et que toutes les phases du projet s'enchaînent sans retard</p>	<p><b>1- Rapport de recherche</b> (Épreuve écrite individuelle) 60% de l'évaluation</p> <p>Dans le cas spécifique de son entreprise d'accueil, le candidat produira un rapport de recherche,</p>	<p>E7-1-1 Des réunions de coordination sont prévues à terme régulier E7-1-2 L'état d'avancement des études et des chantiers est suivi E7-1-3 Les délais impartis sont suivis afin qu'ils soient respectés</p>

<sup>5</sup> Cradle to Cradle (ou « berceau au berceau » en français) désigne un modèle d'éco-conception basé sur le principe de la pollution zéro et la réutilisation totale des matières premières utilisées pour fabriquer un produit. <https://www.bloomers.eco/cradle-to-cradle/>

	<p>C7-2 Constituer et animer des équipes projet pluridisciplinaires, en respectant les principes d'inclusion et de diversité, en coordonnant les services impliqués pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du projet</p>	<p>où il s'emploiera à auditer le système existant et à proposer des améliorations en ce qui concerne respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et le suivi des plannings des études et des chantiers (C7-1)</li> <li>- la constitution et l'animation des équipes projet (C7-2)</li> <li>- le suivi des coûts des études et des chantiers, et de la gestion des ressources humaines et matérielles (C7-3)</li> <li>- le suivi des rapports d'exploitation et des indicateurs techniques (C8-2)</li> <li>- la communication avec les prestataires et le suivi de la relation contractuelle (C8-2)</li> <li>6/ l'évaluation et le suivi de la performance des prestataires (C8-3)</li> </ul> <p>Le rapport de recherche est établi pendant plusieurs mois, il présente la méthodologie de travail adoptée par le candidat</p>	<p>E7-2-1 Les équipes projet sont pluridisciplinaires et inclusives E7-2-2 Le mode d'animation des équipes est choisi afin qu'il génère des résultats E7-2-3 La coordination des services concernés permet une fluidité d'exécution</p>
<p>A8. Contrôle de l'exécution des contrats</p>	<p>C7-3 Suivre les coûts des études et des chantiers, et gérer l'allocation des ressources humaines et matérielles tout au long du projet en utilisant des outils de suivi budgétaire et de gestion des ressources afin de maintenir les coûts du projet dans les limites du budget prévu</p> <p>C8-1 Analyser les rapports relatifs à l'exploitation (comptes rendus de production...) et suivre les indicateurs techniques (tableaux de bord) en y associant les personnes et organismes concernés afin de contrôler l'exécution des actions</p> <p>C8-2 Communiquer régulièrement avec les prestataires en organisant des réunions périodiques, en rédigeant des comptes rendus et en utilisant des outils de gestion de la relation contractuelle pour suivre l'avancement des travaux, les problèmes rencontrés et les ajustements nécessaires au cours de l'exécution du contrat</p> <p>C8-3 Evaluer les performances des prestataires en comparant les résultats obtenus avec les indicateurs de performance clés (KPI) définis dans le contrat pour s'assurer que les prestataires respectent les objectifs de performance fixés, identifier rapidement les écarts et mettre en place des actions correctives</p>		<p>E7-3-1 La méthode de suivi des coûts des études et des chantiers est établie et respectée E7-3-2 Des outils de suivi budgétaire et de gestion des ressources sont utilisés de manière systématique</p>
<p>A9. Achat ou production d'énergies renouvelables</p>	<p>C9-1 Réaliser une analyse comparative des différentes options d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.) en utilisant des outils d'évaluation technico-économique (audit énergétique, analyse du cycle de vie) en vue de sélectionner</p>		<p>E9-1-1 Une étude structurée des différentes options d'énergies renouvelables est effectuée E9-1-2 Des outils d'évaluation technico-commerciale sont utilisés</p>

	<p>l'option la plus adaptée qui maximisera l'efficacité énergétique tout en minimisant les coûts et l'empreinte carbone</p>	<p><b>2- Note de synthèse</b> (Épreuve écrite individuelle) 40% de l'évaluation</p> <p>Dans le cadre du contexte de son entreprise d'accueil, le candidat établira une note de synthèse sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place ou optimisation des processus d'achats ou de productions d'énergies renouvelables, ainsi que des budgets associés (C10-1, C10-2, C10-3)</li> <li>- la mise en place ou optimisation des processus de gestion et d'assainissement de l'eau, ainsi que des budgets associés (C11-1)</li> <li>- la mise en place ou optimisation des processus de valorisation des déchets, en lien avec l'ensemble des parties prenantes (C11-2)</li> </ul> <p>La note est établie pendant plusieurs mois, elle présente la méthodologie de travail adoptée par le candidat</p>	<p>E9-1-3 Le choix est arbitrée entre efficacité énergétique, coûts et empreinte carbone</p>
	<p>C9-2 Définir des processus d'achat (appels d'offres), de production et de distribution en y associant les services concernés et les partenaires externes afin de contribuer aux objectifs fixés en matière de réduction de consommation d'énergie</p>		<p>E9-2-1 Des processus d'achat, de production et de distribution sont établis en lien avec les objectifs de réduction de la consommation énergétique</p> <p>E9-2-2 Les objectifs de réduction de l'impact environnemental sont réalistes</p>
	<p>C9-3 Planifier et piloter les projets d'installation ou d'achat d'énergies renouvelables pour assurer la mise en place des solutions renouvelables dans les délais impartis, en respectant le budget alloué et les standards de qualité attendus</p>		<p>E9-3-1 Des projets d'installation ou d'achat d'énergies renouvelables sont étudiés et comparés en fonction de leur efficacité respective</p> <p>E9-3-2 Les délais, budgets et standards de qualité sont suivis, respectés ou ajustés</p>
<p>A10. Mise en place et gestion d'un service d'eau ou d'assainissement, dans toutes ses composantes (financières, juridiques, techniques, environnementales...)</p>	<p>C10-1 Mettre en place des actions d'optimisation de la consommation d'eau en supervisant les modes et processus d'utilisation afin de réduire les gaspillages et les pollutions</p>	<p>- la mise en place ou optimisation des processus de gestion et d'assainissement de l'eau, ainsi que des budgets associés (C11-1)</p> <p>- la mise en place ou optimisation des processus de valorisation des déchets, en lien avec l'ensemble des parties prenantes (C11-2)</p>	<p>E10-1-1 Des actions d'optimisation de la consommation d'eau sont expliquées et illustrées concrètement</p> <p>E10-1-2 Les modes et processus d'utilisation de l'eau sont scrutés</p> <p>E10-1-3 Des objectifs réalistes de réduction des gaspillages et des pollutions sont fixés</p>
	<p>C10-2 Élaborer et gérer le budget du service d'eau ou d'assainissement, en intégrant tous les coûts (infrastructures, opérations de traitement, maintenance) afin d'assurer la viabilité financière du service et son efficacité économique</p>		<p>E10-2-1 L'ensemble des coûts liés au service de l'eau sont budgétés</p> <p>E10-2-2 Des outils de gestion financière probants sont utilisés</p> <p>E10-2-3 La viabilité financière du service est recherchée et suivie</p>
<p>A11. Valorisation des biodéchets (mise en place de stations de compostage), recyclage et réduction des produits usés et des déchets</p>	<p>C11-1 Engager dans l'entreprise une démarche de recyclage et de valorisation des déchets en intégrant des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'optimisation des déchets, afin d'en faire une ressource prioritaire (ex : stations de compost)</p>		<p>E11-1-1 La démarche de gestion de déchets est présentée, illustrée et argumentée</p> <p>E11-1-2 Des Une valorisation économique des actions de gestion des déchets en distinguant la partie</p>

	<p>C11-2 Informer et former les employés, les collectivités et les parties prenantes sur les pratiques de réduction des déchets, de compostage et de recyclage en organisant des ateliers, des sessions de formation, des campagnes de sensibilisation, et utilisant divers supports pédagogiques (présentations, vidéos, brochures) pour obtenir l'adhésion et la participation active des parties prenantes</p>		<p>recyclage et la partie concernant la réduction de déchets est effectuée E11-1-3 Des objectifs d'augmentation des taux de compostage et de recyclage, et de réduction globale des déchets sont produits E11-2-1 Des Une formation aux pratiques de réduction des déchets, de compostage et de recyclage est dispensée E11-2-2 Des objectifs quantitatifs et qualitatifs de participation active et de sensibilisation des collaborateurs sont fixés</p>
<p>A12. Audit réglementaire de centres de tri, d'unités de valorisation énergétique et organique des déchets</p>	<p>C12-1 Assurer et coordonner l'ensemble des contrôles (technique, environnemental de centres de tri et d'unités de valorisation énergétique et organique des déchets), en utilisant des outils de diagnostic et des logiciels de gestion des équipements, pour veiller à leur conformité règlementaire et atteindre les objectifs fixés en la matière</p> <p>C12-2 Effectuer des audits environnementaux en utilisant des outils de mesure environnementale (capteurs de pollution, tests de qualité de l'eau...), et des protocoles de surveillance environnementale pour s'assurer que les activités des centres de tri et des unités de valorisation respectent les réglementations environnementales, y compris les émissions atmosphériques, les rejets liquides et la gestion des résidus</p> <p>C12-3 Surveiller et mettre à jour les pratiques des centres de tri et des unités de valorisation en fonction des évolutions réglementaires locales, nationales et européennes à l'aide des résultats de la veille réglementaire active pour assurer que les opérations des centres de tri et des unités de valorisation sont en conformité continue avec les réglementations et éviter les risques juridiques</p>	<p><b>Etude de cas</b> (Épreuve écrite individuelle) A partir d'un cas pratique reconstitué, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir différents processus de contrôle en matière de gestion et valorisation des déchets, en prévoyant de vérifier avec des audits environnementaux la conformité avec la réglementation et ses dernières évolutions (C12-1, C12-2)</li> <li>- proposer des processus d'audit réglementaire et de surveillance des pratiques des centres de tri et des unités de valorisation des déchets, pour s'assurer de leur conformité avec la réglementation environnementale (C12-3)</li> <li>- vérifier que le contrôle de conformité des activités de l'entreprise et de l'exploitation de ses bâtiments, avec la</li> </ul>	<p>E12-1-1 Un processus de contrôle de performance et de conformité réglementaire des centres de tri est établi E12-1-2 Les contrôles des unités de valorisation énergétique et organique sont coordonnés E12-2-1 Des outils de mesure environnementale sont utilisés pour les audits E12-2-2 Les protocoles de surveillance environnementale sont respectés E12-2-3 Des objectifs et indicateurs de performance en matière de respect de la réglementation environnementale sont définis et suivis E12-3-1 Les pratiques des centres de tri sont suivies régulièrement E12-3-2 Les évolutions des réglementations locales, nationales et européennes sont observées et appliquées E12-3-3 Les risques juridiques sont anticipés</p>

A13. Contrôle et assurance de la conformité de l'organisation aux réglementations environnementales en vigueur	C13-1 Contrôler l'application des réglementations environnementales en vigueur (ex dans le bâtiment : RT2012, RE2020, jalon 2028, 2031) en vérifiant leur prise en compte dans les processus de l'organisation afin de s'assurer de leur conformité	réglementation environnementale, est bien intégré dans les processus de l'organisation (C13-1) - proposer le lancement et le développement de projets visant d'une part à adapter les pratiques et les infrastructures de l'entreprise à la réglementation, et d'autre part à améliorer son impact environnemental, à l'aide des outils disponibles et en coordination avec les équipes techniques (C13-2, C13-3) - recommander des solutions alternatives chiffrées à des situations insatisfaisantes en ce qui concerne l'utilisation des ressources et la gestion des déchets, en lien avec les secteurs concernés (C14)	E13-1-1 Les réglementations environnementales en vigueur sont suivies régulièrement E13-1-2 Une méthode de contrôle du respect des réglementations environnementales dans les processus opérationnels est prévue et appliquée
	C13-2 Planifier et mettre en œuvre des projets visant à adapter les pratiques et les infrastructures de l'organisation en utilisant des logiciels spécifiques à la gestion environnementale, en coordination avec des équipes techniques interdisciplinaires pour répondre aux exigences des réglementations environnementales, telles que celles définies dans la RE2020 <sup>6</sup> et le décret tertiaire		E13-2-1 Les pratiques et infrastructures de l'organisation en matière de réglementation environnementale sont analysées et adaptées en fonction des évolutions E13-2-2 Les projets sont déployés en coordination avec des équipes techniques interdisciplinaires
	C13-3 Réaliser des analyses des bâtiments et des activités de l'organisation en utilisant des logiciels spécialisés en ACV et des données précises sur les matériaux, l'énergie et les émissions, pour identifier les points d'amélioration en matière de réduction de l'impact environnemental, conformément aux exigences de la RE2020		E13-3-1 Les bâtiments et activités à analyser en priorité sont hiérarchisés en fonction de leur impact environnemental E13-3-2 Les points d'amélioration potentielle en matière d'impact environnemental sont circonscrits
A14. Proposition de solutions permettant la mise en conformité réglementaire de l'entreprise	C14-1 Proposer des solutions aux situations ne correspondant pas aux objectifs fixés concernant l'utilisation de ressources et la gestion des déchets en lien avec les secteurs concernés pour une mise en conformité de l'entreprise		E14-1-1 Les situations les plus critiques sont identifiées et traitées en priorité E14-1-2 La mise en œuvre d'actions contextualisées permet concrètement leur mise en conformité
	C14-2 – Estimer le coût des propositions alternatives de mise en conformité, en distinguant les urgences et impératifs, afin de définir et proposer les étapes de mise en œuvre		E14-2-1 L'estimation du coût des mises en conformité est réalisés en fonction des urgences et des impératifs E14-2-2 La mise en œuvre de la mise en conformité réglementaire est établie selon un calendrier prioritaire d'actions

<sup>6</sup> RE2020 : nouvelle réglementation énergétique et environnementale de la construction neuve en France, qui vise à réduire les émissions de carbone et à garantir le confort

<p>A15. Sensibilisation du personnel et des parties prenantes aux enjeux environnementaux</p>	<p>C15-1 – Définir une stratégie de sensibilisation du personnel et des parties prenantes aux enjeux environnementaux en animant une communication adaptée pour obtenir leur adhésion à la stratégie environnementale de l'entreprise</p>	<p><b>1- Etude de cas</b> (Épreuve écrite individuelle) 60% de l'évaluation A partir d'un cas pratique reconstitué, le candidat devra proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une stratégie de sensibilisation sur les enjeux environnementaux, à l'intention du personnel et des parties prenantes de l'entreprise, avec leurs outils d'évaluation et leurs processus d'amélioration (C15).</li> <li>- un programme d'implication et d'animation d'un réseau de correspondants environnementaux dans l'entreprise, avec la mise en place d'un partage du retour d'expérience pour assurer la cohérence des actions des différentes directions dans le domaine environnemental (C16-1, C16-2)</li> <li>- une méthodologie d'évaluation et d'amélioration continue des programmes de formation aux enjeux environnementaux dans l'entreprise (C16-3)</li> <li>- un processus de mise en place et d'évaluation des actions de communication en vue de pouvoir ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus (C17)</li> </ul>	<p>E15-1-1 Une stratégie de communication adaptée est mise en place auprès du personnel et des parties prenantes E15-1-2 Elle s'étaye sur leurs attentes respectives afin de les sensibiliser au mieux aux enjeux environnementaux</p>
<p>C15-2 Développer et organiser des programmes de sensibilisation adaptés aux besoins et au niveau de connaissance des différents publics cibles, à l'aide d'outils de conception pédagogique (ex : réalité virtuelle), d'ateliers interactifs et jeux de rôle afin d'améliorer leur compréhension et leur engagement envers des pratiques durables.</p>	<p>E15-2-1 Les besoins et niveaux de connaissance attendus des publics cibles sont analysés et décryptés E15-2-2 Des outils interactifs et immersifs sont privilégiés durant ces programmes de sensibilisation E15-2-3 Leur perméabilité aux enjeux environnementaux est mesurée selon des indicateurs quantitatifs et qualitatifs</p>		
<p>C15-3 Évaluer l'efficacité des programmes de sensibilisation en recueillant des feedbacks, en mesurant les changements de comportements et en analysant les résultats des évaluations post-atelier en vue d'ajuster les programmes de sensibilisation, de maximiser leur impact et d'assurer une amélioration continue de l'adhésion aux enjeux environnementaux au sein de l'organisation</p>	<p>E15-3-1 Des outils d'évaluation des programmes de sensibilisation sont mis en place E15-3-2 Des ajustements dans le contenu des programmes de sensibilisation sont réalisés en fonction des retours, évaluations, observations objectives des comportements</p>		
<p>A16. Animation et formation des correspondants des domaines concernés des différentes Directions de l'entreprise</p>	<p>C16-1 Elaborer le processus pour animer et former les correspondants des domaines concernés, en y associant les Directions concernées, afin de pouvoir s'appuyer sur une équipe efficace et mobilisée</p>	<p>E16-1-1 – Les modalités d'animation et de formation de correspondants sont choisies en fonction des participants aux sessions de formation E16-1-2 Les Directions concernées sont sollicitées dans la construction du processus de formation des correspondants</p>	
<p>C16-2 Faciliter des échanges constructifs et collaboratifs entre les correspondants des différentes Directions, en encourageant le partage des meilleures pratiques pour assurer une approche cohérente des enjeux environnementaux au sein de l'entreprise</p>	<p>E16-2-1 Des outils collaboratifs sont proposés pour faciliter les échanges entre participants</p>		

	<p>C16-3 Évaluer l'efficacité des formations en recueillant des retours des participants, en mesurant l'impact des formations sur leurs pratiques et en ajustant les contenus et méthodes en fonction des résultats afin d'améliorer continuellement la qualité et l'efficacité des sessions de formation proposées</p>		<p>E16-2-2 Les principales Directions à impact sont identifiées</p> <p>E16-3-1 Une évaluation à chaud et à froid est réalisée et des ajustements sont réalisés le cas échéant</p> <p>E16-3-2 Des indicateurs sont définis afin de déterminer quels ajustements sont prioritaires</p>
<p>A17. Communication des initiatives et des résultats obtenus en matière de développement durable</p>	<p>C17-1 – Elaborer et assurer une communication des initiatives et résultats obtenus en s'appuyant sur des remontées et indicateurs fiables pour convaincre de l'efficacité des décisions et actions engagées</p>		<p>E17-1-1 Une communication régulière sur les initiatives menées et leurs résultats est instituée</p> <p>E17-1-2 Elle s'appuie sur le choix d'indicateurs appropriés et fiables</p> <p>E17-1-3 Le message doit être objectif tout en étant positif et encourageant</p>
	<p>C17-2 Créer des contenus clairs, engageants et adaptés aux différents publics cibles en utilisant des outils de création de contenu et en rédigeant des articles, des rapports et des infographies pour communiquer les initiatives et les résultats en matière de développement durable</p>		<p>E17-2-1 Des contenus de communication environnementale sont élaborés de manière appropriée et adaptée aux cibles</p> <p>E17-2-2 Des informations concises, simples et sans interprétation possible sont privilégiées</p> <p>E17-2-3 Les supports de communication sont choisis en fonction des usages préférés des cibles</p>
	<p>C17-3 Mesurer et analyser l'impact des campagnes de communication en utilisant des outils d'analyse et de suivi (comme Google Analytics pour les sites web, les outils de gestion des réseaux sociaux pour les métriques d'engagement...) pour évaluer leur efficacité et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.</p>		<p>E17-3-1 Des outils d'analyse et de suivi de l'impact des campagnes de communication sont mis en place</p> <p>E17-3-2 Des indicateurs de suivi et de contrôle d'efficacité de la communication sont élaborés et suivis</p> <p>E17-3-3 Des ajustements sont proposés en fonction des résultats obtenus après les campagnes</p>

<p>A18. Élaboration de rapports réguliers sur les performances environnementales de l'organisation (en lien avec le reporting extra-financier)</p>	<p>C18-1 Recueillir et analyser les données relatives aux performances environnementales de l'organisation (émissions de GES, consommation d'énergie, gestion des déchets, impacts sur l'eau...) à l'aide d'outils de gestion des données (comme Enablon<sup>7</sup> ou Sphera), de systèmes de mesures et de suivis (capteurs, logiciels de gestion de l'énergie), afin d'assurer une collecte complète et précise des données environnementales et de fournir une base solide pour l'élaboration de rapports détaillés et fiables sur les performances environnementales.</p>	<p><b>2- Epreuve pratique</b> (Épreuve écrite individuelle) 40% de l'évaluation A partir d'un lot de plusieurs rapports environnementaux qui lui seront donnés, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser la qualité des informations présentées et les comparer au vu de leur bonne adéquation avec les stratégies environnementales qui en découlent, les exigences légales et les standards du reporting extra-financier en vigueur (C18).</li> </ul>	<p>E18-1-1 Des rapports documentés sur les performances environnementales de l'organisation sont réalisés</p> <p>E18-1-2 Ces rapports sont établis en lien étroit avec le reporting extra-financier</p> <p>E18-1-3 Les données environnementales collectées permettent une communication fiable sur la mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'organisation</p>
	<p>C18-2 – Concevoir et réaliser régulièrement un reporting sur les performances environnementales de l'organisation, en exploitant l'analyse des données extra-financières de l'organisation, afin d'assurer une communication fiable sur la mise en œuvre de sa stratégie environnementale</p>		<p>E18-2-1 Le reporting sur les performances environnementales de l'organisation est réalisé périodiquement</p> <p>E18-2-2 Les données extra-financières exploitées sont fiables et vérifiables</p>
	<p>C18-3 Assurer que les rapports environnementaux sont conformes aux exigences légales et aux standards de reporting extra-financier en vigueur, en intégrant les indicateurs requis et en suivant les procédures de validation et de vérification afin de garantir la crédibilité des informations publiées</p>		<p>E18-3-1 Les exigences légales et les standards de reporting extra-financier sont respectés</p> <p>E18-3-2 Les données alimentant les rapports sont vérifiées avant publication officielle de ceux-ci</p>

<sup>7</sup> Enablon : solutions logicielles qui aident les organisations à collecter et à gérer les données ESG, à prévoir les risques climatiques potentiels et à maintenir les initiatives de durabilité